========

DIRECTION DE CABINET

=-=-=-==

CELLULE CHARGEE DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE LA VERIFICATION DES DOCUMENTS DES AUTORISATIONS FLEGT

========

Nº 36 /MEFCP/DIRCAB/CMOVDAF-FLEGT



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE UNITE - DIGNITE - TRAVAIL

=========



QUITUS A L'EXPORTATION DES PRODUITS FORESTIERS

En application des dispositions des articles 190, 191 et 193 de la loi 08.022 du 17 octobre 2008 portant Code Forestier de la République Centrafricaine, de l'Arrêté additif n°007/MEDDEFCP/DIRCAB/DGEFCP du 22 février 2017, instituant la délivrance d'un quitus et de la Note de Service n°010/MEDDEFCP/DIRCAB du 20 février 2017,

La **SOCIETE FORESTIERE TIMBERLAND INDUSTRIES S.A.** est autorisée à évacuer ses produits forestiers du mois de Janvier 2022 durant tout le mois d'Avril 2022.

Le présent quitus est délivré en trois (03) exemplaires originaux.

Fait à Bangui, le 13 1 NARS 2022

Le Ministre Chargé des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche

AMIT IDRISS

DIR.CAB
CMEF
ICEF1
DG
DR
IF
Archives1

========

DIRECTION DE CABINET

========

CELLULE CHARGEE DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE LA VERIFICATION DES DOCUMENTS DES AUTORISATIONS FLEGT

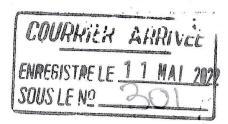
=-=-=====

_/MEFCP/DIRCAB/CMOVDAF-FLEGT



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE UNITE - DIGNITE - TRAVAIL

2-2-2-2-2-



QUITUS A L'EXPORTATION DES PRODUITS FORESTIERS

En application des dispositions des articles 190, 191 et 193 de la loi 08.022 du 17 octobre 2008 portant Code Forestier de la République Centrafricaine, de l'Arrêté additif n°007/MEDDEFCP/DIRCAB/DGEFCP du 22 février 2017, instituant la délivrance d'un quitus et de la Note de Service n°010/MEDDEFCP/DIRCAB du 20 février 2017,

La **SOCIETE FORESTIERE TIMBERLAND INDUSTRIES S.A**, est autorisée à évacuer des bois du mois de **Février 2022** au mois de **Mai 2022**.

Le présent quitus est délivré en trois (03) exemplaires originaux.

Fait à Bangui, le 0.3 MAI 2022

Le Ministre, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche

AMIT IDRISS

DIRCAB	
CMEF	
ICEF	
DG	
DR	
IF	
Archives	

========

DIRECTION DE CABINET

========

ET DE LA VERIFICATION DES DOCUMENTS
DES AUTORISATIONS FLEGT

=-=-=-=



/MEFCP/DIRCAB/CMOVDAF-FLEGT



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE UNITE - DIGNITE - TRAVAIL

=-=-=-==



QUITUS A L'EXPORTATION DES PRODUITS FORESTIERS

En application des dispositions des articles 190, 191 et 193 de la loi 08.022 du 17 octobre 2008 portant Code Forestier de la République Centrafricaine, de l'Arrêté additif n°007/MEDDEFCP/DIRCAB/DGEFCP du 22 février 2017, instituant la délivrance d'un quitus et de la Note de Service n°010/MEDDEFCP/DIRCAB du 20 février 2017,

La **SOCIETE TIMBERLAND INDUSTRIES**, (PEA 188), est autorisée à exporter ses produits forestiers du mois de Mars 2022 durant tout le mois de Juin 2022.

Le présent quitus est délivré en trois (03) exemplaires originaux.

Fait à Bangui, le 3 0 MAI 2022

Le Ministre, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche

AMIT IDRISS

DIRCAB
CMEF
ICEF
DG
DR
IF
Archives



DIRECTION DE CABINET

CELLULE CHARGEE DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE LA VERIFICATION DES DOCUMENTS **DES AUTORISATIONS FLEGT**

MEFCP/DIRCAB/CMOVDAF-FLEGT



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE **UNITE - DIGNITE - TRAVAIL**

2 3 JUIN 2022

QUITUS A L'EXPORTATION DES PRODUITS FORESTIERS

En application des dispositions des articles 190, 191 et 193 de la loi 08.022 du 17 octobre 2008 portant Code Forestier de la République Centrafricaine, de l'Arrêté additif n°007/MEDDEFCP/DIRCAB/DGEFCP du 22 février 2017, et de la Note quitus de Service délivrance d'un instituant la n°010/MEDDEFCP/DIRCAB du 20 février 2017,

La SOCIETE TIMBERLAND INDUSTRIES, (PEA 188), est autorisée à exporter ses produits forestiers du mois d'Avril 2022 durant tout le mois de Juillet 2022.

Le présent quitus est délivré en trois (03) exemplaires originaux.

Fait à Bangui, le 2 3 JUN 2022

Le Ministre, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche

AMIT IDRISS

DIRCAB	
CMEF	
ICEF	
DG	
DR	
IF	
Archives	

DIRECTION DE CABINET

========

CELLULE CHARGEE DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE LA VERIFICATION DES DOCUMENTS DES AUTORISATIONS FLEGT

=========

Nº 8/1

/MEFCP/DIRCAB/CMOVDAF-FLEGT



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE UNITE - DIGNITE - TRAVAIL

========



QUITUS A L'EXPORTATION DES PRODUITS FORESTIERS

En application des dispositions des articles 190, 191 et 193 de la loi 08.022 du 17 octobre 2008 portant Code Forestier de la République Centrafricaine, de l'Arrêté additif n°007/MEDDEFCP/DIRCAB/DGEFCP du 22 février 2017, instituant la délivrance d'un quitus et de la Note de Service n°010/MEDDEFCP/DIRCAB du 20 février 2017,

La **SOCIETE TIMBERLAND INDUSTRIES**, (**PEA 188**), est autorisée à exporter ses produits forestiers du mois de Mai 2022 durant tout le mois d'Aout 2022.

Le présent quitus est délivré en trois (03) exemplaires originaux.

Fait à Bangui, le 2 9 VII 2022

Le Ministre, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche

AMIT IDRISS

Ampliations:
DIRCAB
CMEF
ICEF
DG
DR
IF
Archives

. ========

DIRECTION DE CABINET

=-=-=-=

ET DE LA VERIFICATION DES DOCUMENTS
DES AUTORISATIONS FLEGT

N° 85 /MEFCP/DIRCAB/CMOVDAF-FLEGT



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE UNITE - DIGNITE - TRAVAIL

========



QUITUS A L'EXPORTATION DES PRODUITS FORESTIERS

En application des dispositions des articles 190, 191 et 193 de la loi 08.022 du 17 octobre 2008 portant Code Forestier de la République Centrafricaine, de l'Arrêté additif n°007/MEDDEFCP/DIRCAB/DGEFCP du 22 février 2017, instituant la délivrance d'un quitus et de la Note de Service n°010/MEDDEFCP/DIRCAB du 20 février 2017,

La **SOCIETE TIMBERLAND INDUSTRIES, (PEA 188),** est autorisée à exporter ses produits forestiers du mois de Juin 2022 durant tout le mois de Septembre 2022.

Le présent quitus est délivré en trois (03) exemplaires originaux.

Fait à Bangui, le 2 6 AUI 2022

Le Ministre, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche

Ampliations:

 DIRCAB
 1

 CMEF
 1

 ICEF
 1

 DG
 1

 DR
 1

 IF
 1

 Archives
 1

AMIT IDRISS

ENREGISTRE LE 1 UMINITERE DES EAUX FORETS
SOUS LE Nº 3 CHASSES ET PECHES

DIRECTION DE CABINET

========

CELLULE CHARGEE DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE LA VERIFICATION DES DOCUMENTS DES AUTORISATIONS FLEGT

AA ========

/MEFCP/DIRCAB/CMOVDAF-FLEGT



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE UNITE - DIGNITE - TRAVAIL

=-=-=-=-

D 5 OCT 2022

QUITUS A L'EXPORTATION DES PRODUITS FORESTIERS

En application des dispositions des articles 190, 191 et 193 de la loi 08.022 du 17 octobre 2008 portant Code Forestier de la République Centrafricaine, de l'Arrêté additif n°007/MEDDEFCP/DIRCAB/DGEFCP du 22 février 2017, instituant la délivrance d'un quitus et de la Note de Service n°010/MEDDEFCP/DIRCAB du 20 février 2017,

La **SOCIETE TIMBERLAND INDUSTRIES**, (**PEA 188**), est autorisée à exporter ses produits forestiers du mois de Juillet 2022 durant tout le mois d'Octobre 2022.

Le présent quitus est délivré en trois (03) exemplaires originaux.

Fait à Bangui, le 0 7 001 2022.

Le Ministre, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche

AMIT IDRISS

DIRCAB	• • •	
CMEF		
ICEF		
DG		
DR		
IF		
Archives		